REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT AU RESPONSABLE DU SUIVI-EVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS A L'UFCR.

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de sept (7) ans.

Le PRODER couvrira 12 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. L'extension dans les autres provinces sera déterminée lors de la revue à mi-parcours du Programme, en tenant compte de la disponibilité des financements. Les communes et les collines d'intervention seront identifiées dès son démarrage suivant une approche de concentration. Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le projet est structuré en trois (3) composantes :

- la Composante 1 : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- la Composante 2 : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché :
- la Composante 3 : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

L'exécution et le suivi technique seront décentralisés à travers quatre Unités de Facilitation et de Coordination Régionales (UFCR) à savoir :

- Une unité au Centre pour Muramvya, Gitega et Karusi ;
- Une unité au Sud-Est pour Makamba, Bururi, Rutana et Ruyigi;

Carol

- Une unité au Nord pour les provinces de Kayanza, Ngozi et Muyinga;
- Une unité à l'Ouest pour Cibitoke, Bubanza

Une partie du financement servira à couvrir les rémunérations et les charges du personnel qui sera utilisé dans la mise en œuvre du programme, notamment les prestations des Assistants au Responsable du Suivi-Evaluation et Gestion des Savoirs des UFCR du PRODER.

2. Tâches générales :

Sous l'autorité directe du Coordinateur régional de l'UFCR, l'Assistant RSE et gestion des savoirs au niveau régional est de façon générale chargé d'orienter la stratégie générale de Suivi Evaluation et la mise en œuvre des activités conduites au scin l'UFCR et par les opérateurs partenaires régionaux. Il devra fournir en temps voulu aux acteurs concernés des informations pertinentes sur le suivi évaluation du PRODER. Cela suppose une étroite communications avec ceux qui participent à la conception et à la coordination du SE, les agents chargés du SE des partenaires, représentants des CCDC, des CDC et des groupes cibles concernés, le personnel de terrain, ainsi que les membres des missions impliqués dans le SE. Avec l'appui du RSE de l'UFCP, il devra mettre sur pied le système de SE régional et veiller à sa bonne mise en œuvre par les principaux acteurs, bénéficiaires et partenaires régionaux.

3. Tâches spécifiques

L'Assistant au RSE et gestion des savoirs sera chargé de :

3.1 La planification

- Planifier et préparer les PTBA depuis le site jusqu'au niveau de la région ; cette action participative se fera à travers des ateliers de planification annuels aux différents niveaux, avec les prestataires de services ;
- Préparer la restitution des PTBA régionaux.

3.2. Collecte et saisie des données

- · Assurer la gestion du système de suivi-évaluation (SE) au niveau régional incluant :
 - > Le remplissage des fiches de suivi par les prestataires ;
 - > la capitalisation des données d'avancement au niveau régional :
 - La tenue d'une base de données sur les acteurs du Programme, les évènements, les conférences, les visites, ...
 - la diffusion des informations au niveau régional, incluant une base de données sur les bonnes pratiques et leçons acquises;
- Assurer la collecte, en temps opportun, des données pertinentes en fonction des besoins d'information et conformément au plan de travail du S&E;
- Effectuer régulièrement des visites de suivi de la collecte des données sur le terrain ;
- Vérifier la qualité des données collectées et assurer leur saisie en temps opportun;
- Réunir les informations essentielles nécessaires au RSE de l'UFCP;
- Mettre à jour le cadre logique régionale et les informations sur les progrès physiques en fonction du PTBA régional :
- Participer aux missions d'appui et de supervision du FIDA en préparant les rapports de S&E requis, en facilitant l'accès aux données de S&E et en fournissant toute autre information requise.

and

3.4 Évaluation et rapportage

- Evaluation annuelle des performances de tous les partenaires régionaux impliqués dans la mise en œuvre ;
- Suivi permanent de terrain à travers des missions en appui aux services de de tous les prestataires de services, permettant de lever les contraintes ;
- Reporting trimestriels, semestriels et annuels incluant le SMRO annuel à soumettre à l'UFCP;
- Identification et rédaction des cas de succès au niveau régional ;
- Mise en œuvre du système de suivi-évaluation automatisé au niveau régional avec accompagnement des prestataires;
- Mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le SE automatisé au niveau régional;
- Participation à la mise en place des codes Géospatiaux et d'activités ;
- Mise en œuvre du système automatisé de suivi-évaluation
- Mise en œuvre du système de gestion et de conservation/sauvegarde des données au niveau régional;
- Mise en œuvre du système d'information et de communication au niveau régional ;
- Inclure le suivi des autres projets FIDA dans le système de suivi-évaluation mise en place;
- Participation à la préparation des missions externes d'évaluation et de supervision des bailleurs de fonds et du Gouvernement ;
- Organiser et Coordonner au niveau régional des sessions d'autoévaluation participatives en étroite collaboration avec les services de SE des prestataires, en vue d'apprécier le niveau de satisfaction des bénéficiaires du Programme ;
- Établir une grille régionale d'évaluation des opérateurs partenaires et réaliser semestriellement/annuellement une évaluation participative de ces opérateurs ;
- Superviser au niveau régional la réalisation et la mise à jour des enquêtes et études de base et de référence selon les directives de l'UFCP;
- Produire des rapports analytiques régionaux de suivi évaluation à transmettre à l'UFCP;
- Effectuer toute autre tâche assignée par le coordonnateur régional de l'UFCR.

4. Résultats attendus de la fonction :

- Les données en provenance des prestataires de services, apurées, traitées, analysées et interprétées;
- le PTBA régional est disponible en temps voulu et rédigé selon une approche de planification participative;
- le suivi-évaluation automatisé est opérationnel au niveau régional ;
- les prestataires ont la capacité de gérer les systèmes de suivi-évaluations et de maintenir les équipements ;
- le suivi-évaluation automatisé est utilisé par tous les projets FIDA opérant au niveau régional dans le cadre de l'approche-programme ;
- la qualité desréalisations régionales du programme est suivie régulièrement et évaluée périodiquement;
- les rapports semestriels et annuels régionaux sont régulièrement produits ;
- · les rapports SMRO sont produits chaque année au niveau régional;

aug

- les données des réalisations techniques et budgétaires au niveau régional sont disponibles;
- · le plan de formation des partenaires est mis en œuvre ;
- · les cas de succès et d'échec au niveau régional sont documentés et diffusés au sein du programme et des partenaires pour servir de leçons;
- · les résultats du programme au niveau régional sont documentés et diffusés ;
- les recommandations des missions de supervision sont mises en œuvre au niveau régional.

5. Profil du (de la) candidat (e)

- Etre de nationalité Burundaise ou avoir un permis de résidence et de travail pour les candidats étrangers ;
- Détenir au moins un diplôme universitaire de niveau Baccalauréat/Licence en statistiques, économie, agronomie ou tout autre diplôme jugé équivalent ;
- Avoir un minimum de 6 ans d'expérience professionnelle générale, dont 4 ans au moins en matière de suivi-évaluation des projets de développement rural en agriélevage, financés par des bailleurs de fonds internationaux, multilatéraux, bilatéraux ou le Gouvernement;
- Justifier d'une expérience pratique dans la réalisation des enquêtes et le traitement, l'analyse et l'interprétation des données ;
- Démontrer une expérience pertinente en formations sur le suivi-évaluation, l'élaboration des projets;
- Avoir des connaissances pratiques avec les outils de S&E, GIS, qui suivent l'impact et fournissent des éléments pour la prise de décision ;
- Faire preuve d'une capacité à travailler à la fois de façon autonome et en équipe ;
- Avoir de bonnes connaissances dans le domaine informatique : environnement Windows : Word, Excel, PowerPoint, et du réseau Internet, logiciel de traitement statistiques des données;
- Démontrer d'excellentes habiletés de communication, un esprit d'initiative, une capacité d'analyse et de discernement ;
- Posséder un sens élevé de discrétion, de rigueur, d'organisation et une capacité à faire face à des situations stressantes.
- Etre prédisposé à résider et travailler dans sa région d'affectation, avec une équipe pluridisciplinaire et faire preuve d'une grande mobilité en raison des déplacements dans sa zone d'action et à Bujumbura;
- N'avoir pas de mauvais 'antécédents avec le MINEAGRIE;
- Avoir d'excellentes capacités rédactionnelles en français et en kirundi;
- Etre capable de travailler sous pression.

6. Durée du contrat.

L'Assistant du responsable du suivi évaluation et gestion des savoirs de l'UFCR sera recruté pour la durée d'exécution du projet, par contrat annuel renouvelable sur base d'une évaluation axée sur les résultats, les 12 premiers mois constituant une période probatoire.

aug

7. Lieu de travail ;

L'Assistant du responsable du suivi évaluation et gestion des savoirs de l'UFCR sera affecté dans une des régions d'intervention du PRODER, mais pourra effectuer des missions de travail au siège de PRODER et dans d'autres régions du Programme.

8. Rémunération

L'Assistant du responsable du suivi évaluation et gestion des savoirs de l'UFCR sera recruté au poste n°7 de la Grille salariale de l'ordonnance ministérielle n° 540/1667 du 24/11/2020 portant harmonisation des rémunérations et des frais de fonctionnement des gestionnaires des projets financés par les partenaires techniques et financiers.

9. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Une Lettre de motivation datée et signée par le candidat,

- Un CV détaillé, daté et signé,

- Une copie du diplôme notariée ou certifiée conforme à l'original du diplôme requis par le Ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions (tout diplôme étranger devra être accompagné de son équivalence nationale), ainsi que les copies des certificats pertinents des formations suivies,
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée.

10. Présentation et dépôt des dossiers de candidature.

Les dossiers de candidatures doivent être présentés en trois exemplaires dont un original et deux copies, sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

« A Monsieur le Ministre de l'environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage »

Candidature au poste d'Assistant au Responsable du suivi-évaluation et gestion des savoir à l'UFCR.

Les dossiers de candidature seront déposés au secrétariat provisoire de PRODER, situé dans le Bâtiment des projets/programmes appuyés par le FIDA, au 1^{er} étage, Avenue du large N° 30, Zone Kinindo, commune Muha.

Date limite de dépôt des dossiers : / /2024 à 17 heures.

NB.: Les candidatures féminines sont très encouragées. Un test de sélection sera organisé à l'attention des candidats présélectionnés à une date qui leur sera communiquée ultérieurement.

Olof